



SAGE LEON-TREGOR

REALISATION D'UNE ETUDE TECHNIQUE ET STRATEGIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE CARENAGE ET
POUR UNE AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA
GESTION DES EAUX GRISES ET DES EAUX NOIRES DANS LE
PERIMETRE DU SAGE LEON TREGOR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Avril 2023

OFFRES A TRANSMETTRE AU PETR PAYS DE MORLAIX POUR LE **lundi 5 juin 2023 à 12h00**

Renseignements : M. Jocelyn HILIOU / animateur du SAGE Léon-Trégor

sageleontregor@paysdemorlaix.com / 06 33 18 77 96 – 02 98 62 39 57

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ARTICLE 1 : Préambule – Parties contractantes | 3 |
| ARTICLE 2 : Contexte de l'étude | 3 |
| ARTICLE 3 : Maîtrise d'ouvrage | 4 |
| ARTICLE 4 : Date de démarrage et durée de la prestation | 4 |
| ARTICLE 5 : Pièces constitutives de la consultation | 4 |
| ARTICLE 6 : Objet de l'étude | 4 |
| ARTICLE 7 : Zone d'étude | 4 |
| ARTICLE 8 : Contenu de l'étude | 5 |
| 8.1 – Phase 1 : Etat de l'art..... | 5 |
| 8.2 – Phase 2 : Carénage : offre actuelle et choix techniques | 6 |
| 8.2.1 - Etat de l'offre actuelle en équipements de carénage (ports et chantiers navals) :..... | 6 |
| 8.2.2 - Etat des pratiques actuelles des usagers : mener des enquêtes pour mieux connaître les pratiques des usagers pour chaque port du territoire :..... | 6 |
| 8.3 – Phase 3 : Dimensionnement des aires dédiées existantes et des aires à créer | 7 |
| 8.4 – Phase 4 : Etat de l'offre actuelle dispositifs eaux grises / eaux noires..... | 7 |
| 8.4.1 - Etat de l'offre actuelle en dispositifs de pompes d'eaux grises et d'eaux noires :..... | 7 |
| 8.4.2 - Etat des pratiques actuelles des usagers : mener des enquêtes pour mieux connaître les pratiques des usagers pour chaque port du territoire :..... | 7 |
| 8.5 – Concertation avec les acteurs de la mer et du littoral | 8 |
| 8.6 – Cartographies : | 8 |
| 8.7 – Synthèse : | 8 |
| 8.8 – Tableaux de synthèse : | 9 |
| 8.9 – Résultats des enquêtes..... | 9 |
| ARTICLE 9 : Documents à restituer | 9 |
| ARTICLE 10 : Planification des prestations | 10 |
| ARTICLE 11 : Règlement des prestations | 10 |
| 11.1 Présentation des factures..... | 10 |
| 11.2 Délais de paiement..... | 11 |
| ARTICLE 12 : Assurances | 11 |

ARTICLE 1 : Préambule – Parties contractantes

Le PETR Pays de Morlaix, représenté par son Président M. Jean-Paul VERMOT, sous la délibération CS-2020-03-N26 du 23-09-2020 d'une part,

ET

L'entreprise dont l'offre aura été retenue pour la prestation, désignée "titulaire", d'autre part.

ARTICLE 2 : Contexte de l'étude

Le SAGE Léon-Trégor, porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Morlaix, est engagé dans la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur les bassins-versants et les milieux littoraux de son territoire.

Afin de permettre à tous les usagers de la mer de disposer d'une possibilité d'entretien de leur navire adapté à leurs besoins et à leurs moyens, le SAGE Léon-Trégor souhaite développer une stratégie de l'offre de carénage, en cohérence avec les actions mises en place dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Cette stratégie globale vise à :

- Accompagner le suivi et l'entretien des équipements existants,
- Développer l'offre d'aires et de cales de carénage,
- Développer les aires de nettoyage des navires (par exemple par brossage mécanique à flot),

Une règle visant l'interdiction du carénage sauvage est inscrite au Règlement du SAGE et au titre de différentes réglementations. Toutefois, le manque d'aires de carénage dédiées, rend difficile l'application de cette règle.

La réalisation d'un schéma de carénage pour les bateaux de plaisance et professionnels, permettant d'équiper convenablement le territoire et d'envisager des mutualisations d'investissements, apparaît donc nécessaire à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor. Ce schéma permettra de dimensionner le plus finement possible, les projets de création d'aires de carénage en cours et les projets futurs.

En parallèle, toujours en cohérence avec les actions mises en place dans le cadre de la GIZC, le SAGE Léon-Trégor souhaite approfondir sa connaissance des sites équipés ou non de dispositifs de pompage et d'épuration des eaux grises et des eaux noires, ainsi que des pratiques locales en lien avec la thématique.

ARTICLE 3 : Maîtrise d’ouvrage

PETR Pays de Morlaix

Cci – aéroport - CS 27934

29679 Morlaix

ARTICLE 4 : Date de démarrage et durée de la prestation

La prestation devra être réalisée dans l'intervalle du 15 juin 2023 au 31 janvier 2024 incluse.

Elle pourra recevoir exécution après l'émission d'un bon de commande et d'un ordre de service de démarrage au prestataire retenu.

ARTICLE 5 : Pièces constitutives de la consultation

Les pièces constitutives de la présente consultation sont les suivantes :

- a) Un devis comprenant les propositions tarifaires à fournir ;
- b) Le présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques à compléter et à signer ;
- c) Les pièces administratives : attestation d'assurance et un Relevé d'Identité Bancaire à fournir.

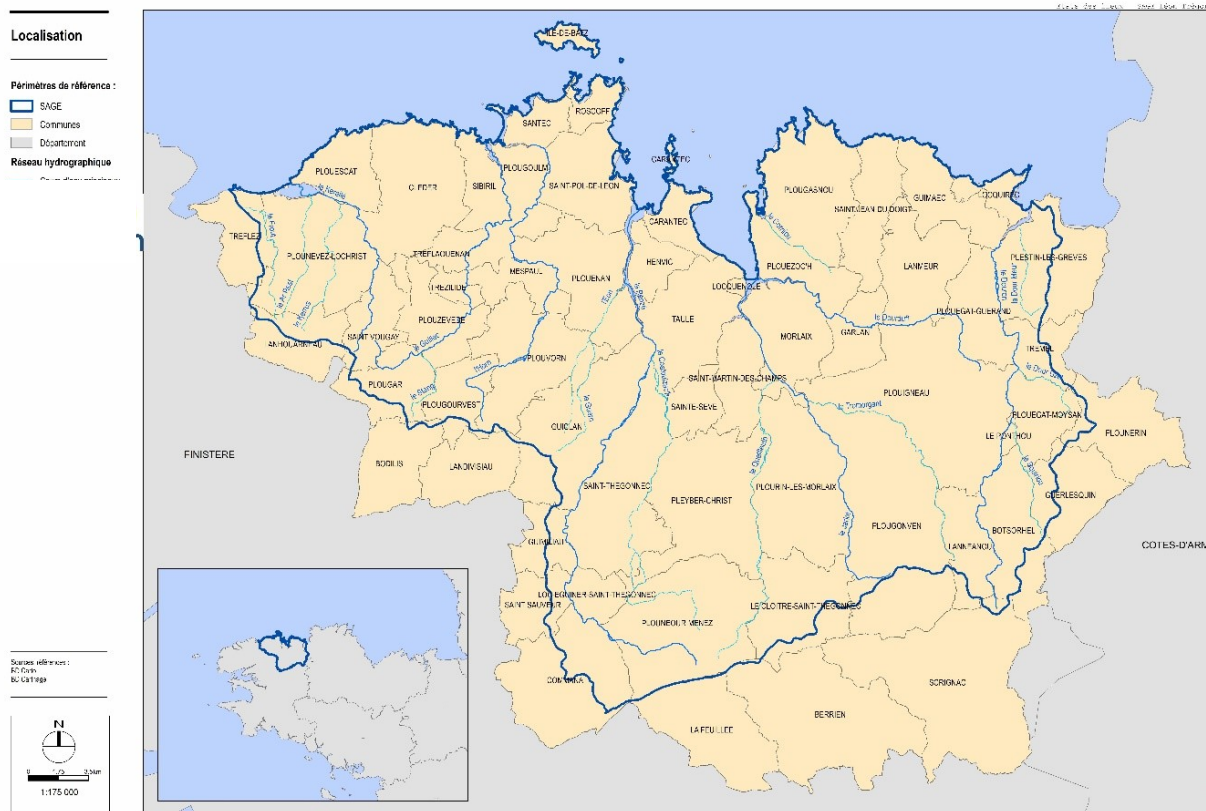
ARTICLE 6 : Objet de l'étude

La prestation a pour objet de confier à un prestataire qualifié la réalisation d'une étude diagnostic de l'offre de carénage actuelle et future à l'échelle du périmètre du SAGE Léon-Trégor :

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de décrire les prestations à effectuer par le(s) titulaire(s) du marché pour le compte du maître d'ouvrage, le PETR Pays de Morlaix, structure porteuse du SAGE Léon-Trégor.

ARTICLE 7 : Zone d'étude

- L'étude concerne l'ensemble des communes situées sur le territoire du SAGE Léon-Trégor (cf annexe n°1 « liste des communes du SAGE Léon-Trégor »).



ARTICLE 8 : Contenu de l'étude

Introduction :

- Présentation de la zone d'étude (territoire de SAGE, ports de pêches, de commerce, de plaisances et zones de mouillages)
- Présentation des enjeux (carénage et eaux grises / eaux noires)
- Gestion des espaces portuaires (Région, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne Ouest, intercommunalités, communes, associations d'usagers de la plaisance et de la pêche)

L'étude est composée de 4 phases :

8.1 – Phase 1 : Etat de l'art

Il conviendra pour le prestataire de réaliser une note synthétique portant sur les éléments demandés en phase 1

Carénage

- Processus de fouling
- Présentation des techniques de carénage, des ouvrages (terre-plein, cales aménagées, mobile) et des antifoulings (peintures ou revêtements silicones, effets mécaniques, adhésifs)

- Description d'une aire de carénage, des types d'aires existantes et de leurs avantages et inconvénients
- Description et analyses des problèmes environnementaux (matières actives libérées, impacts sur les milieux)
- Règlementation (DCE, opération de carénage, règlements biocides)

Eaux-grises / eaux noires

- Sur la même base que pour le carénage

Communication

- Identifier les supports de communication existants sur les thématiques du carénage et des eaux grises / eaux noires

8.2 – Phase 2 : Carénage : offre actuelle et choix techniques

8.2.1 - Etat de l'offre actuelle en équipements de carénage (ports et chantiers navals) :

- Recensement des sites de carénage sans équipements de récupération des eaux souillées (« carénage sauvage ») et donc fortement polluants,
- Localisation des aires de carénage équipées existantes
- Type d'équipement
- Système de traitement
- Description des modes de gestion, de maintenance et de surveillance des aires
- Nombre de bateaux carénés par aire
- Type de bateau carénés par aire
- Etat des lieux prospectif des solutions de carénage

8.2.2 - Etat des pratiques actuelles des usagers : mener des enquêtes pour mieux connaître les pratiques des usagers pour chaque port du territoire :

- Etablir les zones de chalandise des aires de carénage actuelles et celles des projets en cours (transmission de questionnaires aux associations de plaisanciers, aux communes et groupements de communes, à la Chambre de Commerce et d'industrie, etc.)
- Présenter la répartition de la flotte de plaisance, de pêche, de commerce et de servitude (Quantifier le nombre de bateaux présents sur le périmètre du SAGE et leur répartition géographique / Caractériser et quantifier l'évolution de la flottille)
- Quantifier le nombre de bateaux carénables sur le périmètre du SAGE
- Etablir le profil des usagers carénant leur bateau
- Recenser et quantifier les types de bateaux carénés (revêtement, taille, etc.)
- Etablir la fréquence de carénage des bateaux
- Nombre de kilomètre parcouru pour accéder à l'équipement

- Quantifier le nombre d'usagers intéressés pour caréner leurs bateaux dans des aires dédiées
- Identifier le prix que les usagers sont prêts à consacrer au carénage de leur bateau dans les aires dédiées
- Etablir critères/conditions dont doit disposer l'aire pour qu'elle soit utilisée
- Identifier les freins au recours des équipements existants
- Part des bateaux carénés dans les aires publiques
- Part des bateaux carénés dans les chantiers navals
- Connaître la sensibilité environnementale des usagers afin de déterminer d'une part le niveau de connaissance des produits antifouling utilisés par les plaisanciers/professionnels, d'autre part pour appréhender l'évolution des habitudes du carénage

8.3 – Phase 3 : Dimensionnement des aires dédiées existantes et des aires à créer

- Proposer une répartition de groupes de mouillage et/ou de ports à associer à des installations existantes ou à créer (type, dimensionnement, disponibilité foncière, coûts...),
Il convient de noter que cet état des lieux devra prendre en considération l'ensemble des aires de carénage existantes sur le périmètre du SAGE et concernera à la fois l'offre publique et l'offre privée (chantiers navals). Le prestataire retenu devra intégrer à l'étude, l'ensemble des projets de création d'aires de carénage actuellement en cours sur le périmètre du SAGE Léon-Trégor.
- Etudier l'équilibre financier et le coût de fonctionnement estimé des aires projetées
- Etudier les contraintes réglementaires environnementales des projets de création d'aire de carénage en cours sur le territoire et des projets projetés

8.4 – Phase 4 : Etat de l'offre actuelle dispositifs eaux grises / eaux noires

8.4.1 - Etat de l'offre actuelle en dispositifs de pompes d'eaux grises et d'eaux noires :

- Recenser les stations de pompage et d'épuration
- Recenser les sites non équipés par ce type de dispositifs
- Caractériser les stations de pompage et d'épuration (ex : poste de pompage déporté sur les pontons / poste de pompage fixe sur les quais et cales / etc.)
- Recenser les zones de mouillage équipées de sanitaires
- Recenser les zones de mouillage non équipées de sanitaires

8.4.2 - Etat des pratiques actuelles des usagers : mener des enquêtes pour mieux connaître les pratiques des usagers pour chaque port du territoire :

- Etablir le profil type des usagers utilisant les dispositifs de pompage et d'épuration
- Quantifier le nombre d'usagers utilisant ces dispositifs
- Etablir critères/conditions dont doit disposer les stations pour qu'elles soient utilisées
- Identifier les freins au recours des équipements existants

- Estimer le nombre de bateaux équipés de caissettes et de stations de traitement embarquées
- Connaître la sensibilité environnementale des usagers afin de déterminer le niveau de connaissance des impacts sur les milieux naturels et sur la santé humaine que peuvent provoquer les rejets d'eaux noires
- Identifier les freins au recours des équipements existants

8.5 – Concertation avec les acteurs de la mer et du littoral

- Organiser et animer des réunions de présentation de la démarche avec les acteurs de la mer et du littoral du territoire :
 - * 1 réunion de présentation sur le secteur Est du SAGE Léon-Trégor
 - * 1 réunion sur le secteur Baie de Morlaix
 - * 1 réunion sur le secteur Ouest du SAGE Léon-Trégor
- Organiser une réunion de restitution de l'étude avec l'ensemble des parties-prenantes

8.6 – Cartographies :

- De l'emplacement de la flotte de plaisance (distinction ports et mouillages),
- Des sites de carénage non équipés,
- Des sites de carénage équipés,
- De la nature des équipements des aires de carénage (chantiers navals et aires publiques)
- Des projets de création d'aires dédiées
- Des sites équipés de station de pompage des eaux grises et des eaux noires, avec caractérisation de l'équipement
- Des sites non équipés de station de pompage
- Des zones de mouillage équipées de sanitaires
- Des zones de mouillage non équipées de sanitaires

8.7 – Synthèse :

- Du territoire, de ses enjeux et de la gestion des espaces portuaires (cf. introduction – article 8)
- De la phase n°1 – état de l'art :
 - Processus de fouling
 - Présentation des techniques de carénage, des ouvrages et des antifouling
 - Description d'une aire de carénage, des types d'aires existantes et de leurs avantages et inconvénients
 - Description et analyses des problèmes environnementaux
 - Règlementation

8.8 – Tableaux de synthèse :

- Des sites de carénage non équipés,
- Des sites de carénage équipés,
- De la nature des équipements des aires de carénage (chantiers navals et aires publiques)
- Des projets de création d'aires dédiées
- Des sites équipés de station de pompage des eaux grises et des eaux noires, avec caractérisation de l'équipement
- Des sites non équipés de station de pompage
- Des zones de mouillage équipées de sanitaires
- Des zones de mouillage non équipées de sanitaires
- Etat des lieux prospectifs des solutions de carénage
- Des documents de communication existants sur les thématiques du carénage et des eaux grises / eaux noires

8.9 – Résultats des enquêtes

- Protocole de mise en place des enquêtes (carénage et eaux grises/eaux noires)
- Résultats des enquêtes
- Analyse des enquêtes
- Synthèse des enquêtes

ARTICLE 9 : Documents à restituer

- Documents papiers :
 - Documents de présentation lors des réunions (approximativement 20 tirages par réunion),
 - Rapport final (5 exemplaires).
- Fichiers informatiques :
 - Diaporamas présentés en réunion, format power point,
 - Cartes au format PDF, fichiers de forme avec les bases de données de tous les éléments collectés, projection Lambert 93, compatible QGIS et ArcMap 10,
 - Rapport général et tableaux récapitulatifs au format Word et PDF,

ARTICLE 10 : Planification des prestations

| | |
|--|-----------------------------|
| Réunion de cadrage | Juin 2023 |
| Opérations de terrain, réunions et concertations | Juin – Décembre 2023 |
| Réunion bilan | Janvier 2023 |
| Restitution des livrables | Janvier 2023 |

ARTICLE 11 : Règlement des prestations

Les prix comprennent toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents à la prestation. Les prix sont fermes et non révisables.

L'entreprise sera rémunérée au compte ouvert au nom de l'entreprise tel que défini dans sa proposition.

11.1 Présentation des factures

Les factures doivent être déposées via le portail sécurisé Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>) de l'État.

Afin de déposer vos factures sur Chorus Pro, il convient d'indiquer le numéro de SIRET du PETR Pays de Morlaix suivant : **200 072 97 300 015**

La collectivité n'a pas activé de code engagement ou de code service. Ainsi, ces renseignements ne sont pas obligatoires.

Le mode de règlement est le virement bancaire, par mandat administratif

Les factures afférentes au paiement doivent comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier,
- le nom et l'adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation)
- la date de facturation,
- le numéro de la facture,
- le n° d'engagement budgétaire et le numéro d'opération comptable,
- la nature des prestations exécutées,
- la date d'exécution des prestations,

- le montant HT, le taux et le montant de TVA en vigueur et le montant TTC des prestations exécutées,
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique,
- le Relevé d'Identité Bancaire.

La facturation pourra intervenir dès la validation des résultats et du rapport final et dans un délai maximum de deux mois à leurs réceptions soit au plus tard **le 31 mars 2024**.

11.2 Délais de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours. Il court à compter de la date de réception de la facture par le service comptable du PETR Pays de Morlaix.

ARTICLE 12 : Assurances

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

A....., le.....

Mention manuscrite

« lu et approuvé »,

et signature du titulaire du marché

ANNEXE 1 : Liste des 52 communes situées dans le périmètre du SAGE Léon-Trégor

| Code INSEE | Nom commune | En totalité sur périmètre | En partie sur périmètre | Code INSEE | Nom commune | En totalité sur périmètre | En partie sur périmètre |
|------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| 29014 | BOTSORHEL | | X | 29187 | PLOUGAR | | X |
| 29023 | CARANTEC | X | | 29188 | PLOUGASNOU | X | |
| 29030 | CLEDER | X | | 29191 | PLOUGONVEN | | X |
| 29038 | COMMANA | | X | 29192 | PLOUGOULM | X | |
| 29059 | GARLAN | X | | 29193 | PLOUGOURVEST | | X |
| 29067 | GUERLESQUIN | | X | 29199 | PLOUIGNEAU | X | |
| 29068 | GUICLAN | | X | 29202 | PLOUNEOUR-MENEZ | X | |
| 29073 | GUIMAEAC | X | | 29206 | PLOUNEVEZ-LOCHRIST | X | |
| 29074 | GUIMILIAU | | X | 29207 | PLOURIN-LES-MORLAIX | X | |
| 29079 | HENVIC | X | | 29210 | PLOUVORN | X | |
| 29082 | ILE DE BATZ | X | | 29213 | PLOUZEVEDE | X | |
| 29111 | LANHOUARNEAU | | X | 29239 | ROSCOFF | X | |
| 29113 | LANMEUR | X | | 29265 | SAINTE-SEVE | X | |
| 29114 | LANNEANOU | | X | 29251 | SAINT-JEAN-DU-DOIGT | X | |
| 29034 | LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC | | X | 29254 | SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS | X | |
| 29219 | LE PONTTHOU | X | | 29259 | SAINT-POL-DE-LEON | X | |
| 29127 | LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC | X | | 29262 | SAINT-SAUVEUR | | X |
| 29132 | LOCQUENOLE | X | | 29266 | SAINT-THEGONNEC | X | |
| 29133 | LOCQUIREC | X | | 29271 | SAINT-VOUGAY | | X |
| 29148 | MESPAUL | X | | 29273 | SANTEC | X | |
| 29151 | MORLAIX | X | | 29276 | SIBIRIL | X | |
| 29163 | PLEYBER-CHRIST | X | | 29279 | TAULE | X | |
| 29182 | PLOUEGAT-GUERRAND | X | | 29285 | TREFLAOUENAN | X | |
| 29183 | PLOUEGAT-MOYSAN | X | | 29301 | TREZILIDE | X | |
| 29184 | PLOUENAN | X | | 22194 | PLESTIN LES GREVES | | X |
| 29185 | PLOUESCAT | X | | 22366 | TREMEL | | X |
| 29186 | PLOUEZOCH | X | | | | 38 | 15 |

NB : fusion des communes de Saint Thégonnec et de Loc-eguiner Saint Thégonnec au 1^{er} janvier 2016, portant le nombre de communes en totalité sur le périmètre à 37.